

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

La gestion des pensions s'inscrit dans le cadre de la politique de modernisation de gestion des Ressources humaines des administrations locales, permettant une plus grande équité entre le statut des agents nommés et des agents contractuels.

Conscient de la nécessité de préserver les équilibres financiers de notre Commune, le souci d'assurer une pension décente à tous nos agents locaux qu'ils soient statutaires ou contractuels doit aussi guider les choix opérés par le Collège.

Notre Commune a adhéré aux « fonds des solidarités », qui lui permettrait de réduire les cotisations de base, mais à ce jour n'en tire pas de bénéfice.

Afin de garantir une pension complémentaire aux agents communaux, et en définitive une pension plus confortable, le Collège compte-t-il adhérer au système de la pension complémentaire, deuxième pilier de la pension ?

Monsieur l'Echevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord:

Je vous remercie pour votre question, d'autant plus qu'elle est au cœur du travail que nous menons actuellement avec le département « Ressources humaines » et le département « Finances ».

En effet, je tiens d'abord à vous rassurer en vous disant que le Collège est favorable à la mise en place d'une assurance pension complémentaire dans notre Commune afin de réduire l'écart de traitement des pensions entre agents communaux statutaires et agents communaux contractuels. C'est une priorité, je peux vous l'assurer.

A ce stade, nous travaillons sur deux aspects. Le premier consiste à faire des simulations catégorie d'agents par catégorie d'agents afin d'apprécier au cas par cas les effets d'une telle réforme et être certain que tout le monde s'y retrouve. Je peux vous assurer que c'est un jeu d'équilibriste.

Le second front consiste à travailler avec la Région qui pourrait intervenir dans la prise en charge de cette assurance pension complémentaire afin que le coût ne pèse que partiellement sur le budget communal. A ce titre, la Région se montre très constructive.

Enfin, j'en profite pour rappeler que le Collège souhaite aller plus loin et travailler avec la Région pour une réforme plus globale du statut pécuniaire des agents publics communaux de la région bruxelloise. C'est en ce sens que nous avons introduit une motion à la suggestion des syndicats en début de mandat. Cela inclue la revalorisation de la grille barémique ainsi que d'autres avantages liés à la fonction d'agent public. Nous souhaitons nous engager plus globalement sur ce chemin car nous constatons que le traitement des agents publics communaux est, pour un grand nombre de catégories, inférieur aux traitements pratiqués pour les agents publics de la Région de Bruxelles-Capitale mais aussi des agents communaux de la Flandre et de la Wallonie.

K. ADINE se réjouit de la réponse donnée et se dit satisfait que le Collège aille dans ce sens afin d'améliorer le statut pécuniaire des agents. Il l'en remercie.